

## Arrêté n° 2015 - 01 du 8 janvier 2015 portant composition de la commission départementale d'action sociale

Le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2014 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014 afférent à la désignation des représentants au sein de la commission académique d'action sociale et des commissions départementales d'action sociale de l'Académie de Nantes ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le courriel de la MGEN section de la Sarthe en date du 6 janvier 2015 ;

Vu le courriel de la FSU en date du 8 janvier 2015 ;

Vu le courriel de l'UNSA en date du 18 décembre 2014 ,

### ARRÊTE

#### **Article 1**

Sont nommés membres de la commission départementale d'action sociale de la Sarthe :

#### I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe, président de la commission
- Monsieur Thierry BRION, principal du collège Berthelot LE MANS

#### II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Au titre de la FSU :

##### TITULAIRES

Hélène LOISON-GARCIA  
Audrey POILPRE  
Florence LAHAYE

##### SUPPLÉANTS

Dominique CHAPERON  
Judith FLEURIMOND  
Edwige GUIOT

- Au titre de l'UNSA :

TITULAIRES

Nadège BOURDAIS

Hélen GALLET

SUPPLÉANTS

Arnaud DURAND

Charlotte CARRE

III – REPRÉSENTANTS DE LA MGEN

TITULAIRES

Dominique MORIN

François CHABRISSOUX

Armelle CARREAU

Yvette GUILLET

Jean-Luc ROQUAIN

SUPPLÉANTS

Jeannick VACHEYROUX

Sigrid ANDRIEU

Michèle BOUTTEMY

Jannick GOUPIL

Sylvaine CAVOISY

**Article 2**

Le mandat des membres représentants du personnel prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 8 janvier 2015,

Le Directeur Académique,



Jacky CRÉPIN